



# Bulletin Officiel

N° 5866 Mercredi 29 Mai 2019

www.cmf.tn

— 24<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION AYANT POUR OBJET LA LOI FATCA	2
AGREMENTS DU CMF	3

## AVIS DE SOCIETES

### EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK	4-13
--------------------------	------

## EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE	14-16
------------	-------

## AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH –	17-21
SOCIETE LAND'OR	22-27
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -	28-33

## EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 »	34-39
ATTIJARI LEASING « 2019-1 »	40-44

## PAIEMENTS DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	45
TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	45
FCP AMEN SELECTION	46
BNAC PROGRES FCP	46
STRATEGIE ACTIONS SICAV	47
FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	47
SICAV ENTREPRISE	48
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	48
MAXULA PLACEMENT SICAV	49
FCP INNOVATION	49
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	50

## VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

51-52

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOMOCER

## ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2019

- ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV  
 - MAXULA INVESTISSEMENT SICAV  
 - MAXULA PLACEMENT SICAV

## COMMUNIQUE DU CMF

## بلاغ هيئة السوق المالية

تبعاً لإمضاء حكومة الجمهورية التونسية وحكومة الولايات المتحدة الأمريكية للاتفاق المتعلق بتحسين الإمتثال الضريبي الدولي وتطبيق قانون الإمتثال الضريبي للحسابات الأجنبية FATCA بتاريخ 13 ماي 2019 ، ولضمان دخول الإتفاق حيز التنفيذ في أفضل الظروف، تدعو هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والمؤسسات المالية إلى اتخاذ الإجراءات التالية :

- التسجيل بالموقع الإلكتروني لإدارة الضرائب الأمريكية قبل موفى شهر ماي 2019،
  - تعيين مخاطب وحيد وموافاة الإدارة العامة للأداءات بهويته،
  - الحصول على شهادة المصادقة الإلكترونية لضمان إحالة المعلومات إلى الإدارة العامة للأداءات وذلك في أجل أقصاه 31 ماي 2019،
  - إتخاذ التزامات العناية الواجبة لتحديد الحسابات الأمريكية الواجب الإبلاغ عنها تطبيقاً للملحق الأول من الإتفاق المتعلق بتحسين الإمتثال الضريبي الدولي وتطبيق قانون الإمتثال الضريبي للحسابات الأجنبية FATCA ،
  - المصادقة على مشروع كراس الشروط المتعلقة بإحالة المعلومات والمنجز من قبل الإدارة العامة للأداءات بالتنسيق مع مختلف الهيكل ذات الصلة وذلك قبل موفى ماي 2019، ومدّ وزارة المالية (الإدارة العامة للأداءات) بملاحظاتهم في الغرض قبل ذلك التاريخ وبالخصوص فيما يتعلق بأجال التصريح بالمعلومات المطلوبة.
- وتجدر الإشارة إلى أنّ عملية إيداع التصاريح بالمعلومات الخاصة بسنوات 2014، 2015، 2016، 2017 و 2018 المزمع إحالتها إلى الجانب الأمريكي قبل يوم 30 سبتمبر 2019 ستنتم بصفة استثنائية حسب الرزنامة التالية :

- من 10 جويلية 2019 إلى 29 أوت 2019 : انطلاق عمليات إيداع التصاريح عبر المنظومة الإعلامية IDES ،
- يمكن لوسطاء البورصة والمؤسسات المالية وفي نفس هذه الفترة (من 10 جويلية 2019 إلى 29 أوت 2019) طلب إجراء إصلاحات أو تعديلات على محتوى التصاريح عند الإقتضاء.

ومن ناحية أخرى وبهدف انجاح عملية التصريح الرسمية مع الجانب الأمريكي فإنّه تقرر القيام بعملية تجريبية خلال الفترة المتراوحة بين 10 جوان 2019 و 05 جويلية 2019، ستشمل كل المؤسسات المطالبة بالتصريح حسب الإتفاقية حيث ستمكن تلك العملية من تفادي الإشكاليات التي يمكن أن تطرأ خلال عملية التصريح الرسمي. ويتعيّن على المؤسسات المعنية إيلاء العملية التجريبية المعنية الأهمية اللازمة وذلك بالتنسيق مع الإدارة العامة للأداءات.

**COMMUNIQUES DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETE DE GESTION**

Le Conseil du Marché Financier a décidé en date du 23 mai 2019 d'agréer la société de gestion suivante :

**SMART CAPITAL**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

**Siège Social** : Résidence Dar El Khir, Les Berges du lac II, 1053 Tunis, Tunisie.

**Capital Social** : 5 000 000 dinars divisé en 500 actions de 10 dinars chacune.

---

2019 - AC - 20

---

**AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL RISQUE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 mai 2019, d'agréer la nomination de Mr Lotfi DABBABI, nouveau Président du Conseil d'Administration, en tant que deuxième personne déterminant l'orientation de l'activité de la société STB SICAR.

---

2019 - AC - 21

---

**AGREMENT DE DELEGATION DE LA FONCTION DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 23 mai 2019, d'agréer la délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne de la société de gestion Tuninvest Gestion Financière au profit de Monsieur Anis FATHALLAH.

---

2019 - AC - 22

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

#### I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

**Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;**

Catégories	Durée	Taux de profit estimé <sup>1</sup>	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>er</sup> trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 <sup>er</sup> semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année.

<sup>1</sup> La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

## **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

**En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

**En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

## **But de l'émission**

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

## II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

### Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

#### - Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

**Partie fixe :** Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

**- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :**

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### - Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

#### **Amortissement et remboursement**

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation



- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Taux de Profit :**

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

**Paiement :** Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

**Pour la catégorie A :** Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.  
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Garantie :** Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de l'emprunt :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Clause de remboursement anticipé**

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

### **III. Renseignements généraux :**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

#### **Marché des titres**

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige**

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire**

- **Risque macroéconomique :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire :** Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque :** Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.**

**La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune  
**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis  
**Registre de Commerce:** B132611999  
**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»**  
**Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>ème</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

**3. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»**

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

## **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

### **2. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

### **3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

## **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

## **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

## **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

## **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

## **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.



**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »**

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT  
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées  
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

**1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée.

**2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :**

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

**2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

## 2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

## 2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

## 2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

### **2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **2.5 - Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **3 BUT DE L'EMISSION :**

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

## **4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :**

### **4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

### **4.4 Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **2.3 Marché des titres :**

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :**

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

### **2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :**

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

### **2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>2</sup>.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions  
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées  
Registre de Commerce : B1112211997  
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
  - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne  $\frac{3}{4}$  du montant de l'augmentation envisagée
  - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
  - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

- Suite -

## **BUT DE L'EMISSION**

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

## **CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION**

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

### **❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

### **Période de souscription**

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

### **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

### **❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

### **Prix d'émission des actions nouvelles**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

### **Période de souscription**

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

### **Etablissements domiciliaires**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

### **Jouissance des actions émises**

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**.

- Suite -

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

### **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus\***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus\***.

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

**Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF ([www.cmf.com.tn](http://www.cmf.com.tn)).**

**Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.**

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Banque Nationale Agricole « BNA »

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars  
divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars  
Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital de la BNA  
de 176 000 000 dinars à 320 000 0000 dinars

#### Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **06/03/2019** a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de **144 000 000 DT** pour le porter de **176 000 000 DT à 320 000 000DT** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de **140 800 000DT** et ce, par l'émission de 28 160 000 actions nouvelles au prix de **douze (12) dinars chacune**, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de **quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;
- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de **3 200 000DT** et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'**une valeur de 5DT chacune**, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes**.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les  $\frac{3}{4}$  au moins de l'augmentation proposée.

- Suite -

## Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

### 1. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien et aux établissements publics sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)	Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues
133 000*	Capitaux propres	90 277	
160 000**	Engagements hors bilan	79 471	
<b>Total</b>		<b>169 748</b>	

\*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

\*\* cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport aux 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
<b>Total</b>	<b>169 748</b>	<b>168 172</b>	<b>337 920</b>

### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les

- Suite -

- rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce **du 08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX),

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

#### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

#### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **1. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites**

#### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **3 200 000DT** à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.**

#### **Droit d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019.**

#### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **But de l'émission**

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en bourse.

- Suite -

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.



- Suite -

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>1</sup>

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**<sup>2</sup>.

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1024 en date du 29/03/2019, du document de référence « BNA 2019 » enregistré par le CMF sous le n° 19-001 en date du 29/03/2019, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX Intermédiaire en bourse – Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et le site internet de la BNA [www.bna.com.tn](http://www.bna.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

---

<sup>1</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## **Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»**

### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

### **Montant**

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

\*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

\* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

\*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

\*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

#### **- Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **- Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

##### **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

### **Notation de la société :**

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.



- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

#### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

##### Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

##### Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA

Agrément du CMF n°04-2011 du 9 février 2011

**Adresse:** 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira  
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 29 mai 2019, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

**0,069 dinar par part.**

Ce dividende est payable à partir du **31 mai 2019** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

---

2019 - AS - 703-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°06-2016 du 11 février 2016

**Adresse:** 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira  
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 29 mai 2019, la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 un dividende de :

**110,305 dinars par part.**

Ce dividende est payable à partir du **31 mai 2019** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

---

2019 - AS - 704-01

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP AMEN SELECTION**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°25-2016 du 23 juin 2016

**Adresse :** Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

AMEN INVEST gestionnaire de **FCP AMEN SELECTION** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2018 fixés à **1,883 dinar par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **29 mai 2019** aux guichets du gestionnaire.

---

2019 - AS - 705-01

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**BNAC PROGRES FCP**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n°29-2006 du 28 juin 2006  
**Adresse:** Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad-  
Les Berges du Lac -1053 Tunis.

BNA-CAPITAUX gestionnaire de **BNAC PROGRES FCP** porte à la connaissance des porteurs de parts du fonds qu'elle met en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2018 fixés à **4,830 dinars par part**.

Ces dividendes sont payables à partir du **30 mai 2019** aux guichets de BNA-CAPITAUX.

---

2019 - AS - 706-01

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**STRATEGIE ACTIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2019, **STRATEGIE ACTIONS SICAV** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 et à compter du **vendredi 31 mai 2019**,

**Un dividende de 33,007 dinars par action.**

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions STRATEGIE ACTIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **31 mai 2019**.

Les actionnaires auront jusqu'au **30 mai 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions de SICAV obligataires distribuées chez TUNISIE VALEURS.

2019 - AS - 700-02

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 48-2015 du 10 septembre 2015  
**Adresse** : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène

**TUNISIE VALEURS** informe les porteurs de parts de **FCP VALEURS INSTITUTIONNEL** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 et à compter du **vendredi 31 mai 2019**,

**un dividende de 101,823 dinars par part.**

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire auprès des agences de **TUNISIE VALEURS**.

2019 - AS - 701-02

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**SICAV ENTREPRISE**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n°04-2005 du 16 février 2005  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2019, **SICAV ENTREPRISE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 et à compter du **vendredi 31 mai 2019**,

**Un dividende de 3,952 dinars par action.**

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraires auprès des agences de TUNISIE VALEURS.
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV ENTREPRISE, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **31 mai 2019**.

Les actionnaires auront jusqu'au **30 mai 2019** pour faire le choix. Passé ce délai, le paiement de dividendes se fera par réemploi automatique en actions SICAV ENTREPRISE.

2019 - AS - 702-02

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006  
**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 mai 2019, **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2018 :

**Un dividende de 3,847 dinars par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2019** aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 688-03



**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 mai 2019, **MAXULA PLACEMENT SICAV** informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2018 :

**Un dividende de 3,543 dinars par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 mai 2019** aux guichets de MAXULA BOURSE sise à la Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

---

2019 - AS - 689-03

---

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP INNOVATION**

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 19-2014 du 3 avril 2014

**Adresse** : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 :

**Un dividende de 3,829 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 31 mai 2019**.

---

2019 - AS - 678-03

**AVIS DE SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**  
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières  
Agrément du CMF n° 20-2014 du 3 avril 2014  
**Adresse** : 34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2018 :

**Un dividende de 4,461 dinars par part.**

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **vendredi 31 mai 2019**.

---

2019 - AS - 679-03

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	182,849		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	124,576		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	105,630		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	109,902		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,460		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	104,215		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	106,077		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,936		
9	SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,341		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,229		
11	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,548		
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,143		
13	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	107,901		
14	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,720		
15	FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	149,815		
16	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,897		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,678		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,416		
19	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,080		
20	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,031		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,023		
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	500,037		
23	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	129,869		
24	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,506		
25	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	131,849		
26	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,983		
27	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,131		
28	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	165,421		
29	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	99,771		
30	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,882		
31	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,924		
32	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	147,754		
33	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,566		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,576		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2044,361		
36	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,600		
37	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,311		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	201,791		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,810		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,743		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,424		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,833		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,175		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,188		
45	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,148		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,117		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	118,927		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,680		
49	FCP MOUSSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1123,128		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,377		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,373		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	95,930		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	106,406
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,954
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	103,063
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	101,272
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	102,630
58	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,990
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	102,878
60	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	100,159
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	101,683
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,388
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	105,256
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	103,272
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,957
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	101,595
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	102,443
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	100,902
69	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	102,529
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,937
71	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	101,118
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	105,658
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	108,100
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	100,833

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	101,972	101,983
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	102,044	102,060
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	107,885	107,897
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	104,699	104,880
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	59,616	59,459
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	96,175	96,608
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,266	18,274
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	292,973	293,801
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2472,199	2469,325
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	72,499	72,640
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	55,863	55,915
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	114,761	114,764
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,354	11,333
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	14,156	14,097
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,452	16,447
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,142	14,136
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	155,624	156,013
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,684	8,690
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	110,129	110,392
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	80,807	80,868
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	82,345	82,442
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	96,401	96,366
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	100,558	100,514
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	94,050	93,079
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,210	10,210
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,230	97,314
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	157,596	157,604
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	106,587	108,185
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	113,387	110,623
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	118,246	118,398
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	193,765	195,175
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	179,384	180,115
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	155,480	156,059
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,046	23,360
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	143,446	145,345
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,202	138,049
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9044,067	9162,318
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1047,528	1054,564
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5976,033	5964,140
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5227,703	5254,124
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	91,673	90,252
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5060,020	5055,423
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,912	9,926
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	121,438	121,827
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 558,756	11 637,651

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510



58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.



## **AVIS DE SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER**

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA et Mr Ahmed Belaifa.

## **Bilan consolidé au 31 décembre 2018**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>Actifs</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		6 485 168	6 893 777
<i>Moins : amortissements</i>		<3 761 427>	<3 999 583>
	IV.1	<b>2 723 741</b>	<b>2 894 194</b>
Immobilisations corporelles		209 117 060	197 805 357
<i>Moins : amortissements et provisions</i>		<97 971 054>	<91 048 098>
	IV.2	<b>111 146 006</b>	<b>106 757 259</b>
Immobilisations financières		9 998 998	9 581 825
<i>Moins : provisions</i>		<1 473 836>	<1 475 366>
	IV.3	<b>8 525 162</b>	<b>8 106 459</b>
Autres actifs non courants	IV.4	4 004 672	3 312 994
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b><u>126 399 581</u></b>	<b><u>121 070 906</u></b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		84 170 030	69 543 046
<i>Moins : provisions</i>		<1 563 537>	<1 171 672>
	IV.5	<b>82 606 493</b>	<b>68 371 374</b>
Clients et comptes rattachés		113 778 062	84 370 883
<i>Moins : provisions</i>		<12 708 587>	<12 229 350>
	IV.6	<b>101 069 475</b>	<b>72 141 533</b>
Autres actifs courants		28 324 536	20 310 898
<i>Moins : provisions</i>		<1 861 083>	<1 828 207>
	IV.7	<b>26 463 453</b>	<b>18 482 691</b>
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	4 666 340	3 759 303
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	4 812 719	3 071 229
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b><u>219 618 480</u></b>	<b><u>165 826 130</u></b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b><u>346 018 061</u></b>	<b><u>286 897 036</u></b>

**Bilan consolidé au 31 décembre 2018**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		22 399 427	22 461 938
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>63 055 427</b>	<b>63 117 938</b>
Intérêts minoritaires		11 215 768	11 122 079
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>74 271 195</b>	<b>74 240 017</b>
Résultat de l'exercice - part du Groupe		5 714 444	3 291 042
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		1 101 923	471 345
<b><u>Total des capitaux propres consolidés</u></b>	IV.10	<b><u>81 087 562</u></b>	<b><u>78 002 404</u></b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	IV.11	1 737 974	941 329
Emprunts	IV.12	30 761 787	31 615 538
Autres passifs non courants	IV.13	18 250 742	7 245 825
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>50 750 503</u></b>	<b><u>39 802 692</u></b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.14	58 461 904	45 337 626
Autres passifs courants	IV.15	21 161 940	18 306 491
Autres passifs financiers	IV.16	105 522 436	80 305 199
Concours bancaires	IV.17	29 033 716	25 142 624
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>214 179 996</u></b>	<b><u>169 091 940</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>264 930 499</u></b>	<b><u>208 894 632</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et passifs</u></b>		<b><u>346 018 061</u></b>	<b><u>286 897 036</u></b>

**Etat de Résultat consolidé  
au 31 décembre 2018  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Note</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	V.1	128 904 877	116 379 658
Autres produits d'exploitation	V.2	1 062 857	883 888
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b><i>129 967 734</i></b>	<b><i>117 263 546</i></b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Variation stocks des produits finis & encours	V.3	8 514 508	<2 924 038>
Achats consommés	V.4	<69 549 555>	<53 270 653>
Charges de personnel	V.5	<22 999 255>	<23 189 474>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<11 739 599>	<8 582 584>
Autres charges d'exploitation	V.7	<10 772 822>	<9 896 873>
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b><i>&lt;106 546 723&gt;</i></b>	<b><i>&lt;97 863 622&gt;</i></b>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b><i>23 421 011</i></b>	<b><i>19 399 924</i></b>
Charges financières nettes	V.8	<18 338 837>	<14 655 872>
Revenus des placements		478 415	364 359
Autres gains ordinaires	V.9	1 571 198	549 068
Autres pertes ordinaires		<144 316>	<668 349>
<b><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></b>		<b><i>6 987 471</i></b>	<b><i>4 989 130</i></b>
Impôt sur les sociétés		<171 104>	<1 226 743>
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b><i>6 816 367</i></b>	<b><i>3 762 387</i></b>
<b><i>Résultat de l'exercice - part du Groupe</i></b>		<b><i>5 714 444</i></b>	<b><i>3 291 042</i></b>
<b><i>Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires</i></b>		<b><i>1 101 923</i></b>	<b><i>471 345</i></b>

**Etat de flux de trésorerie consolidé  
au 31 décembre 2018  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Note</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>			
Résultat net consolidé		6 816 367	3 762 387
<b>Ajustements pour :</b>			
Amortissements et provisions		11 739 599	8 582 584
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations		<534 800>	<405 418>
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat		<176 749>	<246 949>
Variation des stocks		<14 626 984>	<4 184 029>
Variation des créances		<29 407 179>	<9 821 044>
Variation des autres actifs		<7 315 537>	836 933
Variation des fournisseurs d'exploitation		5 400 272	4 078 969
Variation des autres dettes		5 748 862	7 405 515
Encaissements/décaissement sur placements courants		<907 037>	584 897
Escompte commercial		12 144 744	5 850 525
		<b>&lt;11 118 442&gt;</b>	<b>16 444 370</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u></b>			
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp&Incorp et charges reportées		<11 109 105>	<11 944 446>
Encaissement suite à la Cession d'Imm. Corp.&Incor.		164 872	839 167
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières		<156 591>	<33 018>
		<b>&lt;11 100 824&gt;</b>	<b>&lt;11 138 297&gt;</b>
<b><u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u></b>			
<b><u>Flux de trésorerie liés au financement</u></b>			
Dividendes et autres distributions		<3 153 995>	<372 320>
Encaissements des subventions d'investissement		-	570 000
Encaissements et remboursement. des emprunts		23 223 659	<2 639 235>
		<b>20 069 664</b>	<b>&lt;2 441 555&gt;</b>
<b><u>Flux de trésorerie affectés au (générés par) financement</u></b>			
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>&lt;2 149 602&gt;</b>	<b>2 864 518</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>&lt;22 071 395&gt;</b>	<b>&lt;24 935 913&gt;</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>&lt;24 220 997&gt;</b>	<b>&lt;22 071 395&gt;</b>

## Notes aux Etats financiers consolidés

### ***I. Présentation du groupe «SOMOCER»***

Le Groupe «SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», « SMC » et « 3S Trading ».

#### ***1. Structure juridique du groupe***

Les sociétés composant le groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2018 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
  - **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) : La Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL» est une société anonyme créée le 1<sup>er</sup> juin 2002 avec un capital de 2.010.000 DT et ayant son siège social à Menzel Hayet. Son capital s'élève au 31 décembre 2018 à 26.200.000 DT divisé en 26.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. La principale activité de SOTEMAIL est la fabrication des émaux des carreaux de céramiques, des carreaux de faïences, du grès et des décorations ainsi que tous produits et articles sanitaires. L'ensemble de ses unités de production est implanté à la région d'Essouassi.
  - **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center « ABC » est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2018 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
  - **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2018 à 1.600.000 DT, divisé en 16.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
  - **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) : La société « SMC SA » est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760 000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
  - **3S TRADING** : La société « 3S TRADING » est une société à responsabilité limitée créée en Janvier 2018 avec un capital social de 1.100 mille dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.
- Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun, hormis la société « SMC S.A » qui bénéficie en vertu de la nouvelle loi d'investissement parue en 2017 d'une exonération d'impôt sur les sociétés de 100% au titre de la première année d'exploitation avec un abattement dégressif de 75%, 50% et 25% du bénéfice fiscal au titre des trois années suivantes.

## Participations et organigramme du groupe

La participation de la société «SOMOCER» dans les filiales se détaillent comme suit :

- La société «SOMOCER» détient 15.447.641 actions sur les 26.200.000 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 58.96 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 675.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 147.867 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 90.51%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société SOMOCER détient 15.900 parts sur les 16.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 99.78%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société SOMOCER détient 30.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce détiennent 1.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 41.54%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- La société SOMOCER détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,27%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.

<i>Société</i>	<i>Position</i>	<i>Capital social</i>	<i>Pourcentage d'intérêt 2018</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	26 200 000	58,96%	Intégration globale
ABC	Filiale	6 750 000	90,51%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	1 600 000	99,78%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	41,54%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96,27%	Intégration globale

## 2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2018 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est provisionnée à hauteur de 25 mille DT.

- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 500 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société Mangement plus de 21 mille DT (soit 7% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).

Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER (totalement provisionnée) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire (« SOMOSAN ») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.350 mille DT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

## ***II. Méthodes et modalités de consolidation***

### ***1. Méthodes de consolidation***

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les trois filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### ***2. Date de clôture***

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.



### 3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

### **III. Principes, règles et méthodes comptables**

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

#### 1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

#### 2. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

- (a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairment) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

#### 3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

#### 4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

#### 5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

#### 6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### 7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

#### 8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### 9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

#### 10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

#### 11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

## **1. Classification :**

### *Les placements à court terme :*

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

### *Les placements à long terme :*

- a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.
- b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

## **2. Evaluation :**

### *Les placements à court terme :*

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

### *Les placements à long terme :*

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

## **12. Revenus**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## **13. Transactions en monnaie étrangère**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien (« DT ») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

#### ***IV. Notes relatives au bilan***

##### ***IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)***

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements totalisent au 31 décembre 2018 un montant de 2.723.741DT contre 2.894.194 DT au 31 décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Logiciels	487 302	464 099
Fonds de commerce Somocer	328 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 612 399	3 488 711
Fonds de commerce Hammamet	861 250	861 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	108 685	694 185
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
<b>Total des immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>6 485 168</b>	<b>6 893 777</b>
Amortissements cumulés	<2 673 895>	<2 912 051>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	<1 087 532>	<1 087 532>
<b>Total des immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 723 741</b>	<b>2 894 194</b>

##### ***IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)***

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2018 à 111.146.006DT contre 106.757.259 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Terrains	5 137 902	4 276 858
Constructions	37 884 563	36 258 729
Installations techniques matériels et outillage	129 279 087	123 593 278
Matériels de transport	3 421 994	3 176 417
Installations générales, agencements et aménagements	15 020 174	13 705 058
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 225 954	1 972 969
Immobilisations en cours	1 727 775	731 540
Avances sur commandes d'immobilisations	-	122 734
Immobilisations à statut juridique particulier	14 419 611	13 967 774
<b>Total des immobilisations corporelles brutes</b>	<b>209 117 060</b>	<b>197 805 357</b>
Amortissements cumulés	<97 377 409>	<90 454 453>
Provisions pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>111 146 006</b>	<b>106 757 259</b>

#### **IV.3 Immobilisations financières (En DT)**

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 décembre 2018 à 8.525.162DT contre 8.106.459 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>% de détention</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Titres BTS	0.07%	20 000	20 000
Titres Management +	7%	21 000	21 000
Titres SOTEX Algérie	n.d	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 171	1 836 171
Titres SANIMED	4%	500 002	501 093
Titres Saphir International Trading	100%	500 000	500 000
Titres SOMOSAN	27.24%	3 350 000	3 350 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	98 600	98 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 128	214 128
Personnel, prêts à plus d'un an		151 132	19 348
Dépôts et cautionnements		1 853 527	1 567 047
<b>Total des immobilisations financières brutes</b>		<b>9 998 998</b>	<b>9 581 825</b>
Provisions pour dépréciation		<1 473 836>	<1 475 366>
<b>Total des immobilisations financières nettes</b>		<b>8 525 162</b>	<b>8 106 459</b>

#### **IV.4 Autres actifs non courants (En DT)**

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2018 à 4.004.672 DT contre 3.312.994 DT au 31 décembre 2017 et sont détaillés comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Frais préliminaires	4 751 114	4 378 730
Charge à répartir	4 506 319	2 269 789
Ecart de conversion	208 195	208 195
Actifs d'impôts différés	457 449	442 383
<b>Autres actifs non courants bruts</b>	<b>9 923 077</b>	<b>7 299 097</b>
Amortissements & résorptions	<5 918 405>	<3 986 103>
<b>Autres actifs non courants nets</b>	<b>4004672</b>	<b>3 312 994</b>

#### **IV.5 Stocks (En DT)**

Le solde net des stocks s'élève à 82.606.493 DT au 31 décembre 2018 contre 68.371.374 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Matières premières	33 480 085	28 195 684
Consommables et pièces de rechange	3 730 260	3 619 150
Produits finis	39 209 778	31 999 902
Marchandises	7 749 907	5 728 310
<b>Total des stocks bruts</b>	<b>84 170 030</b>	<b>69 543 046</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	<1 563 537>	<1 171 672>
<b>Total des stocks nets</b>	<b>82 606 493</b>	<b>68 371 374</b>

#### ***IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)***

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 101.069.475 DT contre à 72.141.533 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	101 252 513	72 529 261
Clients avoir à établir	<200 000>	<387 728>
Clients douteux ou litigieux	12 725 549	12 229 350
<b>Total des comptes clients bruts</b>	<b>113 778 062</b>	<b>84 370 883</b>
Provisions sur clients	<12 708 587>	<12 229 350>
<b>Total des comptes clients nets</b>	<b>101 069 475</b>	<b>72 141 533</b>

#### ***IV.7 Autres actifs courants (En DT)***

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 26.463.453 DT contre 18.482.691 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Fournisseurs, avances et acomptes	2 660 811	404 228
Personnel, avances et acomptes	1 761 312	1 645 841
Etat, impôts et taxes	9 831 453	7 642 522
Etat, subventions à recevoir	926 399	121 756
Débiteurs divers	9 332 514	8 708 178
Charges constatées d'avance	2 163 113	1 136 771
Produits à recevoir	1 648 811	397 745
Blocage de fonds	123	253 857
<b>Total des autres actifs courants bruts</b>	<b>28 324 536</b>	<b>20 310 898</b>
Provisions pour dépréciation des AAC	<1 861 083>	<1 828 207>
<b>Total des autres actifs courants nets</b>	<b>26 463 453</b>	<b>18 482 691</b>

#### ***IV.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)***

Le solde des placements courants et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2018 à 4.666.340DT contre 3.759.303 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Billet de trésorerie AB CORPORATION	3 897 000	3 397 000
Billet de trésorerie SANIMED	7 830	-
Placements SICAV	-	4 501
Placement SANIMED	125 120	235 742
Placement STB	136 390	122 060
Placement AB Gros	500 000	-
<b>Total des placements courants &amp; autres actifs financiers</b>	<b>4 666 340</b>	<b>3 759 303</b>

#### ***IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)***

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2018 à 4.812.719 DT contre 3.071.229 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Valeurs en coffre	-	3 282
Banques	4 751 723	2 494 019
Caisses	60 996	54 363
Effets à l'encaissement	-	519 565
<b>Total des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>4 812 719</b>	<b>3 071 229</b>

#### ***IV.10 Capitaux propres (En DT)***

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Réserves légales	4 065 600	3 679 190
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission	14 755 569	14 755 569
Primes de fusion	2 965 154	2 965 154
Résultats reportés	1 371 674	1 908 519
Subventions d'investissement	2 123 373	1 602 021
Réserves consolidées	<5 963 588>	<5 530 160>
<b>Total des CP avant résultat- part du groupe</b>	<b>63 055 427</b>	<b>63 117 938</b>
Intérêts minoritaires	11 215 768	11 122 079
<b>Total des CP avant résultat de l'exercice</b>	<b>74 271 195</b>	<b>74 240 017</b>
Résultat de l'exercice - part du groupe	5 714 444	3 291 042
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	1 101 923	471 345
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>81 087 562</b>	<b>78 002 404</b>

#### ***IV.11 Provisions pour risques et charges (En DT)***

Le solde des provisions pour risques et charges s'élève à 1.737.974DT au 31 décembre 2018 contre un solde de 941.329 DT au 31 décembre 2017. Ce montant représente une estimation des divers risques encourus par les sociétés du Groupe.

#### ***IV.12 Emprunts (En DT)***

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2018 à 30.761.787 DT contre un solde au 31 décembre 2017 de 31.615.538 DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :



<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Emprunt BTK	927 898	1 787 062
Emprunt UIB	10 022 688	-
Emprunt ATTIJARI	519 771	-
Emprunt UBCI	2 212 500	-
Emprunt AB	1 506 182	1 892 764
Emprunt STB	6 429 103	5 322 495
Emprunt BNA	5 323 501	8 728 612
Emprunt BH	3 820 144	13 733 235
Dettes fiscales	-	151 370
<b>Total des emprunts</b>	<b>30 761 787</b>	<b>31 615 538</b>

#### ***IV.13 Autres passifs non courants (En DT)***

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2018 à 18.250.742DT contre 7.245.825 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Etat, reconnaissance de dette	15 680 660	4 522 796
Encours leasing à plus d'un an	2 570 082	2 459 892
Passif d'impôt différé	-	263 137
<b>Total des autres passifs non courants</b>	<b>18 250 742</b>	<b>7 245 825</b>

#### ***IV.14 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)***

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2018 à 58.461.904 DT contre 45.337.626 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Fournisseurs d'exploitation	57 462 498	44 417 694
Fournisseurs d'immobilisation	918 186	808 025
Fournisseurs - factures non parvenues	81 220	111 907
<b>Total des fournisseurs</b>	<b>58 461 904</b>	<b>45 337 626</b>

#### ***IV.15 Autres passifs courants (En DT)***

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2018 à 21.161.940 DT contre 18.306.491 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Dettes dues au personnel	1 845 049	1 873 920
Dettes sociales et fiscales	10 364 652	15 331 919
Créditeurs divers	3 008 466	678 531
Obligations cautionnées	2 588 745	-
Charges à payer	3 355 028	422 121
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>21 161 940</b>	<b>18 306 491</b>

#### ***IV.16 Autres passifs financiers (En DT)***

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2018 à 105.522.436 DT contre 80.305.199 DT au 31 décembre 2017 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	10 675 957	10 510 739
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	1 037 231	1 382 430
Intérêts courus	2 262 021	2 323 101
Charge à payer échelle d'intérêt	519 380	404 899
Préfinancement export	8 727 474	5 100 000
Préfinancement stock	12 207 555	5 850 000
Billets de trésorerie	1 700 000	3 150 000
Mobilisation de créances	807 167	787 534
Crédit de financement	21 205 696	18 274 764
Échéance à moins d'un an Fournisseurs d'immobilisations	-	232 521
Effets escomptés non échus	46 379 955	32 289 211
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>105 522 436</b>	<b>80 305 199</b>

#### ***IV.17 Concours bancaires (En DT)***

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2018 à 29.033.716DT contre 25.142.624 DT au 31 décembre 2017 et correspondent à des découverts bancaires.

### ***V. Notes relatives à l'état de résultat***

#### ***V.1 Revenus (En DT)***

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2018 à 128.904.877 DT contre 116.379.658 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Ventes locales	113 067 865	98 490 817
Ventes à l'exportation et en suspension	13 406 505	15 607 518
Ventes électricité	2 430 507	2 281 323
<b>Total revenus</b>	<b>128 904 877</b>	<b>116 379 658</b>

#### ***V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)***

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2018 à 1.062.857 DT contre 883.888 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Produits des loyers centre Pyramides	689 568	398 507
Subventions d'exploitation	106 540	92 070
Résorption des subventions d'investissements	176 749	377 311
Autres produits d'exploitation	90 000	16 000
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>1 062 857</b>	<b>883 888</b>

#### ***V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)***

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation positive de 8.514.508 DT au 31 décembre 2018 contre une variation négative de 2.924.038 DT au 31 décembre 2017.

#### ***V.4 Achats consommés (En DT)***

Les achats consommés se sont élevés au 31 décembre 2018 à 69.549.555 DT contre 53.270.653 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Achats consommés de marchandises et de M.P	38 212 491	30 045 960
Consommations énergétiques	12 262 161	10 809 109
Achats non stockés	12 165 648	9 443 938
Achats consommés de PSF	6 435 052	966 263
Achats sous-traitance	474 203	2 005 383
<b>Total des achats consommés</b>	<b>69 549 555</b>	<b>53 270 653</b>

#### ***V.5 Charges de personnel (En DT)***

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2018 à 22.999.255DT contre 23.189.474 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2018</b>	<b>Déc.2017</b>
Appointements et salaires	19 677 991	19 148 104
Charges sociales et autres	3 321 264	4 041 370
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>22 999 255</b>	<b>23 189 474</b>

#### ***V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)***

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2018 à 11.739.599DT contre 8.582.584 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.18</b>	<b>Déc.17</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 094 906	6 953 438
Résorption des frais préliminaires	1 932 302	1 635 612
Dotations aux provisions	2 029 774	634 825
Reprise sur provisions	<317 383>	<641 291>
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>11 739 599</b>	<b>8 582 584</b>

#### ***V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)***

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2018 à 10.772.822 DT contre 9.896.873 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.18</b>	<b>Déc.17</b>
Loyers et charges locatives	777 279	667 714
Assurances	680 533	757 888
Entretiens et réparations	1 273 410	929 302
Honoraires	2 367 474	1 277 930
Publicité et propagande	982 600	1 373 423
Frais postaux et de télécommunication	137 886	230 509
Autres services extérieurs	930 527	417 346
Frais de transport sur ventes	1 324 187	1 867 856
Voyages et déplacements	454 044	570 512

Missions et réceptions	468 035	560 508
Dons et subventions	222 029	350 782
Services bancaires et financiers	1 158 482	789 825
Impôts et taxes	919 106	788 043
Commissions sur ventes	71 736	116 823
Transferts de charges	<994 506>	<801 588>
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>10 772 822</b>	<b>9 896 873</b>

### ***V.8 Charges financières nettes (En DT)***

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2018 à 18.338.837 DT contre 14.655.872 DT au 31 décembre 2017 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.18</b>	<b>Déc.17</b>
Intérêts bancaires et leasing	13 259 150	12 003 086
Escomptes accordés	336 664	488 134
Intérêt sur prorogation clients	<115 512>	-
Actualisation des titres de placements	<14 386>	90 491
Différences de change nettes	4 872 921	2 074 161
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>18 338 837</b>	<b>14 655 872</b>

### ***V.9 Autres gains ordinaires (En DT)***

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2018 à 1.571.196 DT dont 745.986 DT proviennent de l'amnistie fiscale dont les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL ont pu bénéficier au titre des années antérieures.

## ***VI. Informations sur les parties liées***

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

### ***VI.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services***

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2018 se détaillent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Ventes</b>	<b>Achats</b>
SANIMED	571 137	-
AGRIMED	675 471	-
SANIMED	623 976	1 034 074
AB Corporation	166 351	-
AB Promotion Immobilière	14 814	-
SOMOSAN	1 569	-
SANIMEUBLE	-	471 737
<b>Total</b>	<b>2 053 318</b>	<b>1 505 811</b>

## **VI.2 Autres transactions avec les parties liées**

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société « AB. Corporation » pour un montant de 1.437.000 DT, commençant le 27 décembre 2017 et avec échéance au 31 décembre 2018 et un taux de 7% par an. Ces billets ne sont pas encore remboursés au 31 décembre 2018.
- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 14/12/2018 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 9%. Le produit d'intérêts constaté en 2018 s'élève à 1.973 DT.
- SOMOCER a souscrit à quatre billets de trésorerie émis par la société AB Corporation pour un montant total de 1.960 mille DT qui se détaillent comme suit :
  - Le premier dont le montant s'élève à 160 mille DT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 20.05.2014 avec une date d'échéance au 31.12.2014 au taux d'intérêts de 6% par an ;
  - Le deuxième dont le montant s'élève à 700 mille DT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 20.05.2014 avec une date d'échéance au le 31.12.2014 au taux d'intérêts de 6% par an ;
  - Le troisième dont le montant s'élève à 1.100 mille DT est émis pour une période de 6 mois, commençant le 25.12.2014 avec une date d'échéance au le 24.06.2015 au taux d'intérêts de 6% par an.
- SOMOCER a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant total de 500 mille DT. Ce billet est émis pour une période de 3 mois, commençant le 26.04.2018 avec une date d'échéance au le 03.08.2018 au taux d'intérêts de 8.75% par an.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursé jusqu'à la date du 31 décembre 2018.

- Au cours de l'année 2018, la société ABC a constaté en charge des honoraires relatifs à la convention d'assistance conclue avec la société AB CORPORATION pour un montant de 145.868 DT hors taxes correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 12.156 DT hors taxes par mois. Le contrat d'assistance conclu le 1er juillet 2010 porte sur les prestations suivantes :
  - Secrétariat juridique et contentieux ;
  - Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
  - Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
  - Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
  - Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations
- En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnées, il a été convenu que la société ABC paiera un prix mensuel forfaitaire de 15.750 DT hors taxes, en sus des frais de voyage et de séjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par le prestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. A partir du 02 janvier 2014 ladite convention a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%. Les honoraires constatés en charge s'élèvent en 2018 à 145.868 DT.
- L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information assurée par la société « AB CORPORATION » au profit de la société « SOTEMAIL » en vertu d'un contrat conclu entre les deux parties en date du 1er janvier 2014. Ce contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable et ce, moyennant un montant mensuel de 20.000 DT hors taxes avec une augmentation annuelle de 5%. Les honoraires constatés en charge s'élèvent en 2018 à 291.722 DT.

- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a acquis du matériel industriel auprès de la société « SANIMED » pour un montant de 408.000 DT HTVA.
- Courant l'exercice 2018, SOMOCER a cédé du matériel de l'unité de production Acrylique à la société « SANIMED » pour un montant de 247.000 DT TTC.
- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT ;
  - TF Bank : Crédit moyen terme (CMT) 1.000.000 €.

## ***VII. Passifs éventuels***

### **Contrôle fiscal**

La société SOMOCER a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes et portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Ce contrôle a abouti à un redressement de l'ordre de 1.110 mille DT. En 2018, un règlement à l'amiable a été signé avec l'administration fiscale et qui a donné lieu à la reconnaissance d'une dette fiscale de 942 mille DT. Ce montant est totalement provisionné dans les comptes au 31 décembre 2018.

### **Contrôle social**

La société a fait l'objet d'un contrôle social portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Ce contrôle a abouti à un redressement de 238 mille DT. La société a formulé son opposition quant au résultat de ce contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées. Une provision a été constituée en couverture aux résultats de ce contrôle.

## VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

### ▪ Société SOMOCER

#### 1- Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m<sup>2</sup>

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<b><i>34 207 000</i></b>		<b><i>50 477 285</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<b><i>6 700 000</i></b>		<b><i>4 966 610</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>6 333 333</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>17 465 568</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<b><i>4 520 000</i></b>		<b><i>5 302 000</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>5 700 000</i>	<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>2 058 777</i>
	<b><i>5 700 000</i></b>		<b><i>2 058 777</i></b>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<b><i>1 600 000</i></b>		<b><i>1 600 000</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>76 357 000</i></b>		<b><i>84 129 854</i></b>

**2- Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<b><i>34 207 000</i></b>		<b><i>50 477 285</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<b><i>6 700 000</i></b>		<b><i>4 966 610</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>6 333 333</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>17 465 568</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<b><i>4 520 000</i></b>		<b><i>5 302 000</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<b><i>1 600 000</i></b>		<b><i>1 600 000</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>70 657 000</i></b>		<b><i>82 071 077</i></b>



**3- Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<b><i>34 207 000</i></b>		<b><i>50 477 285</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<b><i>6 700 000</i></b>		<b><i>4 966 610</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>6 333 333</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>17 465 568</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<b><i>4 520 000</i></b>		<b><i>5 302 000</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<b><i>1 600 000</i></b>		<b><i>1 600 000</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>70 657 000</i></b>		<b><i>82 071 077</i></b>

**4- Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m<sup>2</sup>, objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n° 215 100**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
	<b><i>29 007 000</i></b>		<b><i>47 134 428</i></b>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>10 960 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>23 458 000</i>
<i>CMT 8350</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
<i>CMT 2470</i>	<i>2 470 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>1 902 000</i>
	<b><i>21 780 000</i></b>		<b><i>33 710 000</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
	<b><i>12 840 000</i></b>		<b><i>11 132 235</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2259614</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
	<b><i>4 200 000</i></b>		<b><i>3 420 000</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>70 617 000</i></b>		<b><i>97 656 277</i></b>

**5- Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m<sup>2</sup>, objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100.**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
	<b><i>29 007 000</i></b>		<b><i>47 134 428</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<b><i>6 700 000</i></b>		<b><i>4 966 610</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
	<b><i>12 840 000</i></b>		<b><i>11 132 235</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<b><i>4 520 000</i></b>		<b><i>5 302 000</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>CMT 1600</i>	<i>1 600 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 600 000</i>
	<b><i>1 600 000</i></b>		<b><i>1 600 000</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>57 457 000</i></b>		<b><i>72 394 887</i></b>

**6- Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m<sup>2</sup>, objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100.**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
	<b><i>29 007 000</i></b>		<b><i>47 134 428</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<b><i>6 700 000</i></b>		<b><i>4 966 610</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
	<b><i>12 840 000</i></b>		<b><i>11 132 235</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<b><i>4 520 000</i></b>		<b><i>5 302 000</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>55 857 000</i></b>		<b><i>70 794 887</i></b>

**7- Terrain sis à Menzel El HayetZeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557  
Monastir, superficie 9 684 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<b><i>34 207 000</i></b>		<b><i>50 477 285</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>6 333 333</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>17 465 568</i></b>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>10 960 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>23 458 000</i>
<i>CMT 8350</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
<i>CMT 2470</i>	<i>2 470 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>1 902 000</i>
	<b><i>21 780 000</i></b>		<b><i>33 710 000</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>76 827 000</i></b>		<b><i>101 652 853</i></b>

### 8- Les éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2018</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>25 900 000</i>	<i>STB</i>	<i>46 543 000</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>-</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>192 857</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>47 143</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>49 714</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>188 571</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>76 286</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>36 857</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>3 342 857</i>
	<b><i>34 207 000</i></b>		<b><i>50 477 285</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 200 000</i>	<i>AB</i>	<i>3 420 000</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 546 610</i>
	<b><i>6 700 000</i></b>		<b><i>4 966 610</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>-</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 133</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>178 578</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>214 292</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>6 333 333</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>17 465 568</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 520 000</i>	<i>UIB</i>	<i>5 302 000</i>
	<b><i>4 520 000</i></b>		<b><i>5 302 000</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>10 960 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>23 458 000</i>
<i>CMT 8350</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
<i>CMT 2470</i>	<i>2 470 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>1 902 000</i>
	<b><i>21 780 000</i></b>		<b><i>33 710 000</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>90 837 000</i></b>		<b><i>114 181 077</i></b>

▪ **Société ABC**

<b>Banque</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Type de l'engagement donné</b>
AMEN BANK	2 005 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	850 000	
STB	1 490 000	
BTK	1 350 000	
ATTIJARI BANK	900 000	
AMEN BANK	345 000	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n° B121281996)
BIAT	300 000	
BIAT	435 133	Effets escomptés et non échus
AMEN BANK	620 028	
BTK	285 287	
STB	10 968	
AMEN BANK	451 726	Cession créance professionnelle

▪ **Société SOTEMAIL**

<b>Type d'engagements</b>	<b>Valeur totale</b>	<b>Observation</b>
<b>Garanties personnelles</b>		
Cautionnement et autres garanties	<b>470 410</b>	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG).
<b>Garanties réelles</b>		
a) Hypothèques	<b>20 150 000</b>	Contrat de crédit de gestion BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>7 450 000</b>	Contrat de crédit de gestion STB : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>6 855 000</b>	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>4 800 000</b>	contrat de crédit de gestion BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>4 000 000</b>	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>4 000 000</b>	Contrat de Crédit à Long Terme BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>1 350 000</b>	Contrat de Crédit de compagnie UBCI : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>2 450 000</b>	Contrat de crédit de gestion BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>2 000 000</b>	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>1 750 000</b>	Contrat de Crédit à Long Terme BH: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>700 000</b>	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	<b>145 000</b>	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.

b) Nantissements	<b>20 150 000</b>	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>145 000</b>	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	<b>7 450 000</b>	STB, Contrat de Crédit de gestion : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>6 855 000</b>	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	<b>4 000 000</b>	BTK, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>2 000 000</b>	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>4 000 000</b>	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>1 350 000</b>	UBCI, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>2 450 000</b>	BTK, Contrat de Crédit de gestion : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>1 750 000</b>	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>4 800 000</b>	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
	<b>700 000</b>	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce
c) Effet escomptés et non échus	<b>28 022 566</b>	



# Rapport Général

**Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de la Société Moderne de Céramique  
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

## **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 81.087.562 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 6.816.367 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion avec réserves***

1. Lors de l'examen des titres de participation et la détermination du périmètre de consolidation, nous avons relevé les éléments suivants :
  - La participation dans le capital de la Société Moderne Sanitaire («SOMOSAN») de 27% (d'un montant de 3.350 mille DT) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le management juge que SOMOCER n'exerce plus de contrôle effectif ni d'influence notable sur cette société. Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée dans les états financiers consolidés au titre de cette participation et des autres engagements financiers du Groupe (constitués par une créance commerciale de 757 mille DT et une caution au titre des prêts bancaires d'un montant en principal de 14.500 mille DT) malgré les difficultés d'exploitation et financières rencontrées par SOMOSAN depuis son entrée en exploitation début 2013.

Il est à noter que SOMOSAN a obtenu des accords de principe auprès des autorités pour le raccordement de son site de production en gaz naturel et selon le management ces travaux ont bien avancé courant 2018 et 2019, ce qui devrait avoir un impact positif sur les activités futures de SOMOSAN qui est actuellement en arrêt. Sur la base de ces éléments, le management juge qu'il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des engagements financiers du Groupe dans SOMOSAN.

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures de la société SOMOSAN permettront de couvrir les engagements financiers du Groupe dans la société SOMOSAN d'une part, et si la décision d'exclusion de ladite société du périmètre de consolidation est fondée.

- Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING et TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC (« LTD KIT ») pour des pourcentages de contrôles respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 500 mille DT) et 99% (d'un montant de 214 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2018. Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société).

Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière fiable pour ces sociétés au 31 décembre 2018, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

- SOMOCER détient (indirectement à travers sa filiale SOTEMAIL) des titres de participation dans la filiale russe «LTD KIT» pour un montant de 214 mille DT. Cette filiale qui a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Euro-Asie a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création et elle est actuellement en arrêt d'activité. En l'absence d'informations financières concernant cette filiale et de visibilité quant à la reprise de ses activités, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas des titres de participation dans cette filiale.

## 2. L'examen des créances clients au 31 décembre 2018 a révélé l'existence des points suivants :

- SOMOCER détient des créances douteuses de 4.867 mille DT dont principalement une créance douteuse sur le client Libyen «AlAquria» pour un montant net de 3.770 mille DT (soit un montant brut de 4.370 mille DT provisionné à hauteur de 600 mille DT) et une créance sur le client Algérien «EURL COMAC» de l'ordre de 270 mille DT (datant des exercices 2015 et antérieurs et dont le paiement a été bloqué par les autorités algériennes).
- SOTEMAIL détient des créances douteuses pour un montant de 1.732 mille DT dont principalement une créance sur la filiale russe LTD KIT pour un montant de 390 mille DT (dont 327 mille DT à travers un intermédiaire russe «VNESHSERVIS LLC RUSSIA»), une

créance de 449 mille DT sur le client libyen «Al Aquaria» datant de plus d'un an, une créance sur le client algérien «EURL COMAC» pour 344 mille DT datant de 2016 et une créance nette de 292 mille DT sur le client jordanien«Manna&Khader M Fatafta Co» (créance brute de 584 mille DT datant de 2016, provisionnée à hauteur de 50%).

- La société Abdennadher Bricolage Centre («ABC»), filiale du Groupe, détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 1.285 mille DT dont 784 mille DT font l'objet d'actions en justice en cours.
- La société «SOMOCER NEGOCE SARL», filiale du Groupe, détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 1.185 mille DT. Le recouvrement de ces créances est tributaire de paramètres externes qui les rendent incertaines.

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a) Evaluation des créances clients**

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 113.778 mille DT et provisionnées à hauteur de 12.709 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs

retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

#### **b) Evaluation des stocks**

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2018 pour un montant brut de 84.170 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.563 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

#### ***Observations***

- Les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL ont bénéficié d'une amnistie fiscale sur les intérêts et pénalités de retard relatifs à leur dette fiscale, pour un montant total de 1.975 mille DT (dont un montant de 1.230 mille DT relatif à 2018 et un montant de 745 mille DT relatif aux exercices antérieurs constatés parmi les gains exceptionnels de l'exercice 2018). Le bénéfice de cet avantage fiscal est tributaire du respect de l'échéancier convenu avec l'administration fiscale.
- SOTEMAIL a opté pour une révision des durées de vie pour certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant des durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées d'une façon prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sont basées sur des avis techniques. La dotation de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ainsi calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 484 mille DT par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

Notre opinion n'est pas modifiée par ces éléments.

#### ***Rapport de gestion du Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

***Tunis le 27 mai 2019***

**Les commissaires aux comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**

**CRG Audit**

**Ahmed Belaifa**

**Chiraz Drira**

# **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019**

### **Introduction**

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » clos le 31 Mars 2019 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 31 Mars 2019 annexés au présent rapport font apparaître un total actif de 163 898 163 dinars, un actif net de 163 470 268 dinars et une valeur liquidative de 105,232 dinars. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives.

### **Observations**

- ❖ La société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV» emploie 39,74 % de son actif en dépôts à terme et liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- ❖ Nous attirons l'attention sur le paragraphe (b) de la note (2.2) des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société «ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Conclusion de l'examen limité**

En dehors de l'observation formulée au niveau du paragraphe précédent et sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 Mars 2019 tels qu'annexés au présent rapport.

Tunis, le 3 mai 2019  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Aymen EL ABED**

**BILAN**  
arrêté au 31/03/2019  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>82 642 833</b>	<b>100 657 212</b>	<b>69 138 444</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 125 107	5 173 805	5 161 390
b - Obligations et Valeurs assimilées		77 517 727	95 483 407	63 977 054
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>80 978 833</b>	<b>80 459 721</b>	<b>53 793 186</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	15 846 505	52 429 038	29 273 174
b - Disponibilités	<b>3-5</b>	65 132 328	28 030 683	24 520 012
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3-6</b>	276 497	276 341	131 997
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>163 898 163</b>	<b>181 393 273</b>	<b>123 063 627</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-9</b>	90 327	108 539	101 939
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-10</b>	337 567	343 138	327 014
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>427 895</b>	<b>451 677</b>	<b>428 953</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-7</b>	154 029 244	172 212 462	116 904 947
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-8</b>	<b>9 441 024</b>	<b>8 729 135</b>	<b>5 729 726</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 540 463	6 899 408	823
b - Sommes distribuables de la période		1 900 561	1 829 727	5 728 904
<b>ACTIF NET</b>		<b>163 470 268</b>	<b>180 941 596</b>	<b>122 634 674</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>163 898 163</b>	<b>181 393 273</b>	<b>123 063 627</b>



## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2019

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	3-2	802 751	1 041 535	4 552 440
a - Dividendes		-	-	201 648
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		802 751	1 041 535	4 350 793
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	3-4	834 394	710 698	4 258 800
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 637 145</b>	<b>1 752 233</b>	<b>8 811 240</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	3-11	-239 212	-287 528	-1 286 060
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 397 933</b>	<b>1 464 705</b>	<b>7 525 180</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	3-12	-38 881	-44 737	-202 506
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 359 052</b>	<b>1 419 969</b>	<b>7 322 674</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		541 509	409 759	-1 593 771
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 900 561</b>	<b>1 829 727</b>	<b>5 728 904</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		-541 509	-409 759	1 593 771
* Variation des +/- values potentielles sur titres		115 155	74 640	102 662
* +/- values réalisées sur cession des titres		11 349	3 200	151 931
* Frais de négociation de titres		-61	-149	-1 116
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 485 495</b>	<b>1 497 659</b>	<b>7 576 152</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

**Au 31/03/2019**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>			
a - Résultat d'exploitation	1 359 052	1 419 969	7 322 674
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	115 155	74 640	102 662
c - +/- values réalisées sur cession de titres	11 349	3 200	151 931
d - Frais de négociation de titres	-61	-149	-1 116
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	<b>-5 443 523</b>
<b><u>AN 3 -Transaction sur le capital</u></b>			
<b>a - Souscriptions</b>	<b>119 612 064</b>	<b>88 631 381</b>	<b>306 413 571</b>
* Capital	113 004 078	84 563 430	294 660 031
* Régularisation des sommes non distrib.	95 891	36 345	174 462
* Régularisations des sommes distrib.	6 512 095	4 031 606	11 579 078
<b>b - Rachats</b>	<b>-80 261 964</b>	<b>-49 436 299</b>	<b>-326 160 382</b>
* Capital	-76 059 201	-47 295 331	-312 818 203
* Régularisation des sommes non distrib.	-42 914	-13 080	-208 228
- Régularisation des sommes distrib.	-4 159 849	-2 127 887	-13 133 951
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>40 835 594</b>	<b>40 692 741</b>	<b>-17 614 182</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>			
a - En début de période	122 634 674	140 248 855	140 248 855
b - En fin de période	163 470 268	180 941 596	122 634 674
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>			
a - En début de période	1 180 394	1 364 083	1 364 083
b - En fin de période	1 553 428	1 741 089	1 180 394
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,232</b>	<b>103,924</b>	<b>103,893</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>1,29%</b>	<b>1,08%</b>	<b>4,90%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution de catégorie obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Mai 2000 et a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 08 Septembre 1999.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion d'ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV est confiée à la société de gestion « Attijari Gestion »,

Le dépositaire et le distributeur de la Sicav est ATTIJARI BANK.

### 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2- 2 Évaluation des placements**

### **a. Évaluation des actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Il est à signaler que le portefeuille au 31/03/2019 ne contient pas cette catégorie de BTA.

### c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **2- 3 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 82 642 833 Dinars contre 100 657 212 Dinars au 31/03/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019 (*)</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>79 444 226</b>	<b>96 740 563</b>	<b>67 047 733</b>
- Obligations et valeurs assimilées	74 462 971	91 661 647	61 968 817
- Actions SICAV Obligataires	4 981 255	5 078 916	5 078 916
<b>Plus ou moins -values potentielles</b>	<b>281 415</b>	<b>138 235</b>	<b>166 260</b>
-Obligations et valeurs assimilées	137 563	43 347	83 786
- Actions SICAV Obligataires	143 852	94 888	82 474
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.</b>	<b>2 917 192</b>	<b>3 778 414</b>	<b>1 924 451</b>
<b>Total</b>	<b>82 642 833</b>	<b>100 657 212</b>	<b>69 138 444</b>

(\*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

### **3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres**

Les revenus de portefeuille titres totalisent 802 751 Dinars au 31/03/2019 contre un montant de 1 041 535 Dinars au 31/03/2018, et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Revenus des Obligations	722 728	433 007	2 334 663
- Revenus des Bons de trésor Assimilables	80 023	608 528	2 016 130
- Revenus des Actions SCAV	-	-	201 648
<b>Total</b>	<b>802 751</b>	<b>1 041 535</b>	<b>4 552 440</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 15 846 505 Dinars contre 52 429 037 Dinars au 31/03/2018 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019<sup>(*)</sup></b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Certificats de dépôts	15 811 135	52 295 811	29 244 904
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	35 370	133 227	28 270
<b>TOTAL</b>	<b>15 846 505</b>	<b>52 429 038</b>	<b>29 273 174</b>

(\*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 834 394 Dinars au 31/03/2019 contre 710 698 Dinars au 31/03/2018 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Intérêts du compte courant	187 255	23 768	196 818
- Intérêts des Placements à terme	240 010	322 437	1 238 446
- Intérêts des certificats de dépôt	407 129	364 492	2 823 536
<b>Total</b>	<b>834 394</b>	<b>710 698</b>	<b>4258 800</b>

### **3- 5 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 65 132 328 Dinars contre 28 030 683 Dinars au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Avoirs en banque	46 255 187	27 972 309	17 381 134
- Sommes à l'encaissement	33 204 492	3 023 617	24 806 935
- Sommes à régler	-30 713 850	-26 208 583	-28 894 678
- Intérêts courus/Cpte courant	193 493	28 954	77 611
- Dépôt à termes	16 000 000	23 000 000	11 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	193 006	214 386	149 010
<b>Total</b>	<b>65 132 328</b>	<b>28 030 683</b>	<b>24 520 012</b>

### **3-6 Note sur les créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 276 497 Dinars contre un solde de 276 341 Dinars au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Retenue à la source sur BTA	276 497	276 341	131 997
<b>Total</b>	<b>276 497</b>	<b>276 341</b>	<b>131 997</b>

### **3-7 Note sur le capital**

<b>Capital au 31/12/2018</b>	
- Montant	116 904 947
- Nombre de titres	1 180 394
- Nombre d'actionnaires	1 025
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	113 099 969
- Nombre de titres	1 141 007
- Nombre d'actionnaires nouveaux	125
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	76 102 115
- Nombre de titres	767 973
- Nombre d'actionnaires sortants	118
<b>Autres effets /capital</b>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	115 155
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	11 349
- Frais de négociation de titres	-61
<b>Capital au 31/03/2019</b>	
- Montant	154 029 244
- Nombre de titres	1 553 428
- Nombre d'actionnaires	1 032

### **3- 8 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de la période et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 900 561	1 829 727	5 728 904
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7 540 463	6 899 408	823
<b>Total</b>	<b>9 441 024</b>	<b>8 729 135</b>	<b>5 729 726</b>

### **3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 90 327 Dinars contre un solde de 108 539 Dinars au 31/03/2018, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Gestionnaire	76 346	91 956	86 300
- Dépositaire	13 981	16 582	15 639
<b>Total</b>	<b>90 327</b>	<b>108 539</b>	<b>101 939</b>

### **3- 10 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève à 337 567 Dinars au 31/03/2019 contre un solde de 343 138 Dinars au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Honoraires à payer (CAC)	35 140	32 812	28 976
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	7637	7637	7 637
- Dividende à payer exercice 2013	7989	7989	7 989
- Dividende à payer exercice 2014	14203	14203	14 203
- Dividende à payer exercice 2015	10130	10130	10 130
- CMF à payer	10 997	13 184	12 391
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	37 441	38 441	37 641
- TCL à régulariser	11808	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916	916
- Etat taxes à payer	24 563	29 275	18 580
<b>Total</b>	<b>337 567</b>	<b>343 138</b>	<b>327 014</b>



### **3- 11 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à 239 212 Dinars au 31/03/2019 contre 287 528 Dinars au 31/03/2018, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
- Rémunération du gestionnaire	205 038	246 453	1 102 337
- Rémunération du dépositaire	34 173	41 075	183 723
<b>Total</b>	<b>239 212</b>	<b>287 528</b>	<b>1 286 060</b>

### **3- 12 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève à 38 881 Dinars au 31/03/2019, contre 44 737 Dinars au 31/03/2018 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	6 165	6165	25 000
- Redevance CMF	28 716	34 517	154 388
- Autres charges/ Services bancaires	208	9	34
- TCL	3 791	4 046	23 084
<b>Total</b>	<b>38 881</b>	<b>44 737</b>	<b>202 506</b>

## **4 - AUTRES INFORMATIONS**

### **4- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,714 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre du premier trimestre de l'année 2019 s'élève à 205 038 Dinars TTC.

### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,119 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Bank » au titre du premier trimestre de l'année 2019 s'élève à 34 173 Dinars TTC.

## Annexe I

## Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/03/2019

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif
<b>Obligations</b>		<b>28 459 741,319</b>	<b>29 395 678,917</b>	<b>17,94%</b>
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	799 400,000	816 779,175	0,50%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 050 000,000	1 076 251,726	0,66%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	1 200 000,000	1 225 496,548	0,75%
AMEN BANK SUB. 2017-1 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 687 194,302	1,03%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	400 000,000	409 926,137	0,25%
ATTIJARI BANK SUB 2017 CAT A	20 000	1 600 000,000	1 679 149,589	1,02%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	1 600 000,000	1 693 822,246	1,03%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	246 400,000	260 848,626	0,16%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	1 200 000,000	1 219 644,493	0,74%
ATTIJARI LEASING 2016-2	10 000	1 000 000,000	1 004 804,372	0,61%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CAT A	20 000	2 000 000,000	2 003 375,342	1,22%
BNA SUBORDONNÉ 2017-1	20 000	1 600 000,000	1 679 928,110	1,02%
BTE 2016 -CATEGORIE A TF	5 000	300 000,000	303 211,398	0,18%
CIL 2014/2	1 761	35 220,000	35 577,874	0,02%
CIL 2017/1	5 000	400 000,000	418 523,178	0,26%
HANNIBAL LEASE 2017-2 CAT A	10 000	800 000,000	835 546,302	0,51%
HL 2015-01	5 000	400 000,000	423 124,165	0,26%
HL 2016-01	20 000	1 200 000,000	1 255 733,917	0,77%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000,000	100 598,356	0,06%
STB 2008/2	8 000	300 000,000	301 795,069	0,18%
UIB 2009/1	20 000	200 000,000	205 937,534	0,13%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	487 500,000	502 107,369	0,31%
UIB SUBORDONNE 2016- A TF	5 000	300 000,000	304 087,233	0,19%
ABC TUNISIE 2018-01 CATA TV	10 000	1 000 000,000	1 054 909,350	0,64%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 399 200,000	1 450 325,222	0,88%
ATB SUB 2017 CAT A	5 000	500 000,000	501 677,092	0,31%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	312 500,000	329 170,620	0,20%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	600	60 000,000	63 537,853	0,04%
BH 2009	50 000	2 305 000,000	2 340 752,366	1,43%
BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	200 000,000	206 595,653	0,13%
BTK 2009	5 000	50 000,000	50 286,036	0,03%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009" / BIAT	6 000	75 000,000	76 743,947	0,05%
MODERN LEASING SUB 2018-1	10 000	1 000 000,000	1 068 317,177	0,65%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	1 000 000,000	1 001 174,577	0,61%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	225 000,000	233 536,162	0,14%
EMPRUNT NATIONAL CATEGORIE C	20 000	1 500 000,000	1 559 498,630	0,95%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	8 356,250	9 049,498	0,01%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	238,750	258,557	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	239,575	258,608	0,00%

EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	19,166	20,688	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	21,562	23,274	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	12,002	12,932	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	826,460	889,750	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	896,133	964,758	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	766,398	825,088	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	982,623	1 057,871	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	360,000	387,944	0,00%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	1 802,400	1 942,203	0,00%
<b>BTA</b>		<b>46 003 230,000</b>	<b>48 122 047,613</b>	<b>29,36%</b>
BTA6% JUIN 2023	19 700	18 679 540,000	19 532 761,578	11,92%
BTA6% JUIN 2023	17 000	16 175 500,000	16 819 357,534	10,26%
BTA6.7%AVRIL2028	6 518	6 355 050,000	6 712 788,094	4,10%
BTA6.7%AVRIL2028	1 100	1 039 390,000	1 103 727,424	0,67%
BTA6.7%AVRIL2028	3 850	3 753 750,000	3 953 412,983	2,41%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>4 981 255,772</b>	<b>5 125 106,836</b>	<b>3,13%</b>
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 145 478,75	1,31%
SANADAT SICAV	4 922	530 573,362	544 757,12	0,33%
TUNISO EMIRATIE SICAV	22 749	2 363 491,187	2 434 870,97	1,49%
<b>Certificats de Dépôt</b>		<b>15 811 135,706</b>	<b>15 846 505,142</b>	<b>9,67%</b>
CD11/03/19_80J_1MD_11.25%_ATTIJARI LEASING	1	980 487,805	985 517,030	0,60%
CD20/03/19_50J_3MD_8.48%_ATTIJARIBANK	1	2 972 062,376	2 978 707,921	1,82%
CD21/03/19_50J_2MD_8.48%_ATTIJARIBANK	1	1 981 374,918	1 985 435,136	1,21%
CD27/02/19_40J_2MD_10.80%_MODERNLEASING	1	1 981 027,668	1 996 647,042	1,22%
CD29/03/19_70J_7MD_8.48%_ATTIJARIBANK	1	6 909 160,072	6 912 992,724	4,22%
CD31/03/19_70J_1MD_8.48%_ATTIJARIBANK	1	987 022,867	987 205,289	0,60%
<b>Dépôt à terme</b>		<b>16 000 000,000</b>	<b>16 193 006,027</b>	<b>9,88%</b>
DAT05/02/19_6MD_90J_8.94%_ATTIJARIBANK	1	6 000 000,000	6 064 661,918	3,70%
DAT09/01/19_5MD_90J_8.94%_ATTIJARIBANK	1	5 000 000,000	5 080 337,534	3,10%
DAT11/02/19_5MD_90J_8.94%_ATTIJARIBANK	1	5 000 000,000	5 048 006,575	3,08%
<b>Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme</b>		<b>111 255 362,797</b>	<b>114 682 344,535</b>	<b>69,97%</b>

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.195.429, un actif net de D : 3.185.772 et un bénéfice de la période de D : 32.430.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes post Conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 84,18% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 15,81% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>2 690 033,213</u>	<u>3 554 691,963</u>	<u>2 878 688,929</u>
Obligations et valeurs assimilées		2 599 456,213	3 553 951,937	2 789 234,429
Tires des Organismes de Placement Collectif		90 577,000	740,026	89 454,500
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>505 060,919</u>	<u>377 342,211</u>	<u>386 896,556</u>
Placements monétaires	5	502 164,698	366 820,374	384 000,335
Disponibilités		2 896,221	10 521,837	2 896,221
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>334,537</u>	<u>334,532</u>	<u>334,534</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>3 195 428,669</u></u>	<u><u>3 932 368,706</u></u>	<u><u>3 265 920,019</u></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	8 116,948	9 496,544	10 915,617
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	1 539,931	1 259,113	2 940,830
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>9 656,879</u></u>	<u><u>10 755,657</u></u>	<u><u>13 856,447</u></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	3 042 088,468	3 762 714,952	3 134 224,734
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		114 283,341	123 325,221	23,238
Sommes distribuables de la période		29 399,981	35 572,876	117 815,600
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>3 185 771,790</u></u>	<u><u>3 921 613,049</u></u>	<u><u>3 252 063,572</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>3 195 428,669</u></u>	<u><u>3 932 368,706</u></u>	<u><u>3 265 920,019</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>34 720,973</b>	<b>45 918,272</b>	<b>173 019,400</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 720,973	45 918,272	173 019,400
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>1 785,648</b>	<b>1 382,347</b>	<b>4 989,278</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>36 506,621</b>	<b>47 300,619</b>	<b>178 008,678</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(5 708,528)	(9 455,637)	(38 450,784)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>30 798,093</b>	<b>37 844,982</b>	<b>139 557,894</b>
<b>Autres charges</b>	13	(836,254)	(1 034,537)	(3 897,252)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>29 961,839</b>	<b>36 810,446</b>	<b>135 660,642</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(561,858)	(1 237,570)	(17 845,042)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>29 399,981</b>	<b>35 572,876</b>	<b>117 815,600</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		561,858	1 237,570	17 845,042
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 480,101	1 557,047	1 330,360
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(11,600)	19,393	8 828,657
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>32 430,340</b>	<b>38 386,886</b>	<b>145 819,659</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>32 430,340</b>	<b>38 386,886</b>	<b>145 819,659</b>
Résultat d'exploitation	29 961,839	36 810,446	135 660,642
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 480,101	1 557,047	1 330,360
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-11,600	19,393	8 828,657
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-119 837,970</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-98 722,122</b>	<b>-241 036,592</b>	<b>-898 180,872</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	5 014,596	108 874,453	2 060 284,719
- Régularisation des sommes non distribuables	2,370	6,657	2 334,081
- Régularisation des sommes distribuables	218,738	3 735,264	64 503,640
<b>Rachats</b>			
- Capital	-99 575,555	-341 010,762	-2 928 535,731
- Régularisation des sommes non distribuables	-46,178	-56,555	-3 342,071
- Régularisation des sommes distribuables	-4 336,093	-12 585,649	-93 425,510
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-66 291,782</b>	<b>-202 649,706</b>	<b>-872 199,183</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	3 252 063,572	4 124 262,755	4 124 262,755
En fin de période	3 185 771,790	3 921 613,049	3 252 063,572
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	30 626	39 135	39 135
En fin de période	29 702	36 860	30 626
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>107,258</b>	<b>106,392</b>	<b>106,186</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,01%</b>	<b>0,95%</b>	<b>3,93%</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019, à D : 2.690.033,213 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>2 510 583,550</b>	<b>2 599 456,213</b>	<b>81,60%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>		<b>1 328 379,300</b>	<b>1 358 721,556</b>	<b>42,65%</b>
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	119 976,000	123 842,098	3,89%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	20 000,000	20 780,800	0,65%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	39 997,000	40 228,309	1,26%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	120 000,000	125 936,219	3,95%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	92 232,000	93 768,388	2,94%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	39 969,000	40 207,495	1,26%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	30 000,000	30 517,118	0,96%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	37 500,000	38 107,930	1,20%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	30 000,000	31 230,904	0,98%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	40 000,000	40 406,444	1,27%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	60 001,800	62 916,321	1,97%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	60 000,000	61 539,222	1,93%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	176 250,000	177 304,819	5,57%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	59 953,500	60 019,418	1,88%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	15 000,000	15 023,105	0,47%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	40 000,000	40 366,466	1,27%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	60 000,000	61 097,556	1,92%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	80 000,000	80 379,454	2,52%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	30 000,000	30 890,630	0,97%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	97 500,000	100 434,937	3,15%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	80 000,000	83 723,923	2,63%
<b><u>Emprunt National</u></b>		<b>75 000,000</b>	<b>77 975,244</b>	<b>2,45%</b>
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	75 000,000	77 975,244	2,45%

<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>1 107 204,250</b>	<b>1 162 759,413</b>	<b>36,50%</b>
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	300 241,717	9,42%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	101 139,242	3,17%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	252 587,541	7,93%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	205 498,775	6,45%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	102 668,363	3,22%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	200 623,775	6,30%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>88 580,000</b>	<b>90 577,000</b>	<b>2,84%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
TUNISIE SICAV	500	88 580,000	90 577,000	2,84%
<b>Total</b>		<b>2 599 163,550</b>	<b>2 690 033,213</b>	<b>84,44%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>84,18%</b>		

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 502.164,698 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>	<b>499 668,868</b>	<b>502 164,698</b>	<b>15,76%</b>
AMEN BANK	499 668,868	502 164,698	15,76%
<b>Total général</b>	<b>499 668,868</b>	<b>502 164,698</b>	<b>15,76%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>15,72%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 334,537 contre D : 334,532 au 31 mars 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Autres créances d'exploitation	334,537	334,532	334,534
<b>Total</b>	<b>334,537</b>	<b>334,532</b>	<b>334,534</b>

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2019 à D : 8.116,948 contre D : 9.496,544 au 31 mars 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Smart Asset Management	2 844,462	3 691,699	3 063,496
Maxula Bourse	2 844,462	3 354,421	3 063,497
Rémunération du dépositaire	2 428,024	2 450,424	4 788,624
<b>Total</b>	<b>8 116,948</b>	<b>9 496,544</b>	<b>10 915,617</b>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 1.539,931 contre D : 1.259,113 au 31 mars 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	-	1 804,159
Redevance du CMF	245,279	322,939	264,430
Retenue à la source sur commissions	1 273,832	353,999	851,421
Autres	20,820	582,175	20,820
<b>Total</b>	<b>1 539,931</b>	<b>1 259,113</b>	<b>2 940,830</b>

### Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2019, se détaillent comme suit :

#### Capital au 31-12-2018

Montant	3 134 224,734
Nombre de titres	30 626
Nombre d'actionnaires	85

#### Souscriptions réalisées

Montant	5 014,596
Nombre de titres émis	49
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

**Rachats effectués**

Montant	(99 575,555)
Nombre de titres rachetés	(973)
Nombre d'actionnaires sortants	(3)

**Autres mouvements**

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(11,600)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 480,101
Régularisation des sommes non distribuables	(43,808)

**Capital au 31-03-2019**

Montant	3 042 088,468
Nombre de titres	29 702
Nombre d'actionnaires	82

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 34.720,973 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019, contre D : 45.918,272 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2019	Du 01/01 Au 31/03/2018	Année 2018
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	21 583,196	30 774,800	110 422,035
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	13 137,777	15 143,472	62 597,365
<b>TOTAL</b>	<b>34 720,973</b>	<b>45 918,272</b>	<b>173 019,400</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 1.785,648 contre D : 1.382,347 pour la même période de l'exercice 2018, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, et se détaille comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2019	Du 01/01 Au 31/03/2018	Année 2018
Intérêts des dépôts à vue	1 785,648	1 382,347	4 989,278
<b>TOTAL</b>	<b>1 785,648</b>	<b>1 382,347</b>	<b>4 989,278</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 5.708,528 contre D : 9.455,637 pour la même période de l'exercice 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2019	Du 01/01 Au 31/03/2018	Année 2018
Commission de gestion	2 844,264	3 696,458	13 454,031
Commission de distribution	2 844,264	3 359,179	13 116,753
Commission de dépôt	20,000	2 400,000	11 880,000
<b>Total</b>	<b>5 708,528</b>	<b>9 455,637</b>	<b>38 450,784</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2019 à D : 836.254 contre D : 1.034,537 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01 Au 31/03/2019	Du 01/01 Au 31/03/2018	Année 2018
Redevance du CMF	796,778	994,741	3 727,957
Commissions bancaires	39,476	39,796	169,295
<b>Total</b>	<b>836,254</b>	<b>1 034,537</b>	<b>3 897,252</b>

#### **Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.



**MAXULA PLACEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR**  
**LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2019**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.380.832, un actif net de D : 15.344.492 et un bénéfice de la période de D : 143.619.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Paragraphe post Conclusion**

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 86,03% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 13,96% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 25 avril 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUCHE**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2019**

(Montants exprimés en dinars )

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2019</b>	<b>31/03/2018</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>13 231 380</b>	<b>15 301 722</b>	<b>14 313 382</b>
Obligations et valeurs assimilées		12 820 152	14 842 518	13 855 232
T ires des Organismes de Placement Collectif		411 228	459 204	458 150
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 147 758</b>	<b>4 125 147</b>	<b>3 201 292</b>
Placements monétaires	5	2 147 808	4 125 138	3 201 272
Disponibilités		-50 (*)	9	20
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>1 694</b>	<b>106 980</b>	<b>205 155</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 380 832</b>	<b>19 533 849</b>	<b>17 719 829</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	34 934	43 283	43 046
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	1 406	1 871	1 825
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>36 340</b>	<b>45 154</b>	<b>44 871</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	14 691 240	18 693 327	17 074 792
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		516 355	636 415	144
Sommes distribuables de la période		136 897	158 953	600 022
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 344 492</b>	<b>19 488 695</b>	<b>17 674 958</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 380 832</b>	<b>19 533 849</b>	<b>17 719 829</b>

(\*) Il s'agit des frais de tenue de compte sur des comptes de placement qui seront supportés par le gestionnaire de la SICAV, le montant a été déjà régularisé lors du règlement de la commission de gestion du premier trimestre 2019

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>173 306</b>	<b>187 012</b>	<b>759 764</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		173 306	187 012	745 324
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	14 440
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>7 156</b>	<b>21 684</b>	<b>77 076</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>180 462</b>	<b>208 696</b>	<b>836 840</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>-34 934</b>	<b>-43 283</b>	<b>-170 575</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>145 528</b>	<b>165 413</b>	<b>666 265</b>
<b>Autres produits</b>		-	-	114
<b>Autres charges</b>	13	<b>-4 356</b>	<b>-5 376</b>	<b>-21 137</b>
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		<b>-200</b>	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>140 972</b>	<b>160 037</b>	<b>645 242</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 075	-1 084	-45 220
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>136 897</b>	<b>158 953</b>	<b>600 022</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 075	1 084	45 220
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-4 061	-5418	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		6 708	16806	26 081
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>143 619</b>	<b>171 425</b>	<b>684 117</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2019	Période du 01/01 au 31/03/2018	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>143 619</b>	<b>171 425</b>	<b>684 117</b>
Résultat d'exploitation	140 972	160 037	645 242
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-4 061	-5 418	12 794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 708	16 806	26 081
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-579 179</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-2 474 085</b>	<b>241 864</b>	<b>-1 505 386</b>
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	4 027 245	5 600 856	33 490 153
- Régularisation des sommes non distribuables	1 256	1 982	31 495
- Régularisation des sommes distribuables	164 504	217 017	1 087 009
<b>Rachats</b>			
- Capital	-6 412 483	-5 365 865	-34 897 786
- Régularisation des sommes non distribuables	-2 217	-2 031	-34 942
- Régularisation des sommes distribuables	-252 390	-210 095	-1 181 315
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 330 466</b>	<b>413 289</b>	<b>-1 400 448</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	17 674 958	19 075 406	19 075 406
En fin de période	15 344 492	19 488 695	17 674 958
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	169 385	183 378	183 378
En fin de période	145 723	185 714	169 385
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,299</b>	<b>104,939</b>	<b>104,348</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>0,91%</b>	<b>0,88%</b>	<b>3,61%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2019

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres:**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019, à D : 13.231.380 et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/03/2019</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>		<b>12 387 588</b>	<b>12 820 152</b>	<b>83,55%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>3 370 017</b>	<b>3 453 636</b>	<b>22,51%</b>
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	50 000	51 952	0,34%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	91 882	95 405	0,62%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	40 000	40 213	0,26%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	702 348	4,58%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	40 000	40 865	0,27%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	80 000	80 460	0,52%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	100 000	102 482	0,67%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	312 791	2,04%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	32 500	32 727	0,21%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	21 435	21 840	0,14%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	80 000	81 379	0,53%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	50 000	52 052	0,34%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	70 000	70 711	0,46%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	80 000	83 890	0,55%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	120 000	126 312	0,82%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	70 000	71 796	0,47%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	80 000	81 719	0,53%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	160 110	1,04%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	79 940	80 023	0,52%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	60 000	60 550	0,39%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	20 000	21 067	0,14%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	180 000	183 293	1,19%



Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	120 000	125 735	0,82%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	160 000	168 837	1,10%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	160 000	160 759	1,05%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	212 264	1,38%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	130 000	133 913	0,87%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	14 260	14 419	0,09%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	80 000	83 724	0,55%
<b>Emprunt National</b>		<b>165 973</b>	<b>174 471</b>	<b>1,14%</b>
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	60 000	62 305	0,41%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	75 000	77 975	0,51%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	30 973	34 191	0,22%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>8 851 598</b>	<b>9 192 045</b>	<b>59,90%</b>
BTA 10-2020 - 5,5%	1 163	1 122 848	1 174 551	7,65%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	899 775	5,86%
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	396 727	2,59%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	754 931	4,92%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	505 076	3,29%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 029 085	6,71%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	491 718	3,20%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	922 546	6,01%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	686 573	4,47%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 301 551	8,48%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 029 512	6,71%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>401 184</b>	<b>411 228</b>	<b>2,68%</b>
<b>Actions SICAV</b>				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	3 836	401 184	411 228	2,68%
<b>Total</b>		<b>12 788 772</b>	<b>13 231 380</b>	<b>86,23%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>86,03%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>	<b>2 140 681</b>	<b>2 147 808</b>	<b>14,00%</b>
Banque Nationale Agricole	2 140 681	2 147 808	14,00%
<b>Total général</b>	<b>2 140 681</b>	<b>2 147 808</b>	<b>14,00%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>13,96%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2019 à D : 1.694, contre D : 106.980 au 31 mars 2018 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Solde des souscriptions et rachats	1 579	106 912	205 063
Autres	115	68	92
<b>Total</b>	<b>1 694</b>	<b>106 980</b>	<b>205 155</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2019 à D : 34.934, contre D : 43.283 au 31 mars 2018 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Maxula Bourse	23 341	28 920	28 761
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 956	8 618	8 571
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 637	5 745	5 714
<b>Total</b>	<b>34 934</b>	<b>43 283</b>	<b>43 046</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2019 à D : 1.406, contre D : 1.871 au 31 mars 2018 et se détaille ainsi

	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	1 244	1 691	1 649
TCL	162	180	176
<b>Total</b>	<b>1 406</b>	<b>1 871</b>	<b>1 825</b>

## **Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019, se détaillent comme suit :

### **Capital 31-12-2018**

Montant	17 074 792
Nombre de titres	169 385
Nombre d'actionnaires	630

### **Souscriptions réalisées**

Montant	4 027 245
Nombre de titres émis	39 951
Nombre d'actionnaires nouveaux	137

### **Rachats effectués**

Montant	(6 412 483)
Nombre de titres rachetés	(63 613)
Nombre d'actionnaires sortants	(152)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 061)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	6 708
Régularisation des sommes non distribuables	(961)
Frais de négociation de titres	-

### **Capital au 31-03-2019**

Montant	14 691 240
Nombre de titres	145 723
Nombre d'actionnaires	615

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 173.306, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019, contre D : 187.012 à l'issue de la même période close le 31 mars 2018, et se détaillent comme suit :

	<b>du 01/01 au 31/03/2019</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2018</b>	<b>Année 2018</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	56 564	64 738	254 316
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	116 742	122 274	491 008
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	14 440
<b>TOTAL</b>	<b>173 306</b>	<b>187 012</b>	<b>759 764</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 à D : 7.156, contre D : 21.684 à l'issue de la même période close le 31 mars 2018, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	<b>du 01/01 au 31/03/2019</b>	<b>du 01/01 au 31/03/2018</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des dépôts à vue	7 156	14 329	57 396
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	7 059
Intérêts des billets de trésorerie	-	7 355	12 621
<b>TOTAL</b>	<b>7 156</b>	<b>21 684</b>	<b>77 076</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 à D : 34.934, contre D : 43.283 à l'issue de la même période close le 31 mars 2018, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<b><u>du 01/01 au 31/03/2019</u></b>	<b><u>du 01/01 au 31/03/2018</u></b>	<b><u>Année 2018</u></b>
Commission de gestion	23 341	28 920	113 970
Commission de dépôt	6 956	8 618	33 963
Commission de distribution	4 637	5 745	22 642
<b>Total</b>	<b><u>34 934</u></b>	<b><u>43 283</u></b>	<b><u>170 575</u></b>

### **Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2019 à D : 4.356, contre D : 5.376 à l'issue de la période close le 31 mars 2018, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2019</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2018</u>	<u>Année 2018</u>
Redevance du CMF	3 890	4 820	18 995
TCL	465	555	2 137
Autres	1	1	5
<b>Total</b>	<b><u>4 356</u></b>	<b><u>5 376</u></b>	<b><u>21 137</u></b>

### **Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire**

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.